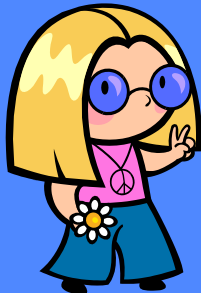
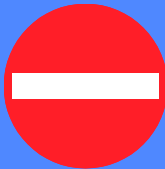


1	Nous ne voulons être ni agressés ni insultés ! 	<u>Toute violence physique ou verbale</u> est strictement interdite : ↳ Pas de jeux de bagarre ↳ Ni coups ni croche-pied ↳ On ne répond pas à la violence par la violence : on demande au maître de surveillance d'intervenir si nécessaire. ↳ Je ne dois en aucun cas répondre à l'adulte.
2	Nous respectons les limites de la cour 	↳ Je ne dois jamais sortir de la cour sans y être autorisé ↳ Je ne vais pas dans les zones interdites aux élèves (zones rouges) ↳ Je ne reste pas dans les couloirs pendant la récréation ↳ En cas de pluie, je me rends tout de suite sous le préau à l'invitation de l'enseignant de surveillance
3	Nous avons le droit de nous amuser.	Pour cela, des zones ont été aménagées (foot, jeux calmes, jeux collectifs...) ↳ Jeux collectifs ↳ Tennis de table ↳ Basket ↳ Marelles ↳ Jeux calmes ↳ Football Je respecte ces zones et le planning affiché sur le panneau d'affichage
4	Nous respectons les espaces verts et le travail des autres	Je ne dois pas ↳ Marcher sur les carrés potagers ↳ Marcher dans les parterres ↳ Jouer avec l'eau dans les toilettes ou sur la cour ↳ Jeter des papiers dans les toilettes ou sur la cour. 
5	La récréation se termine 	Dès que retentit la sonnerie, je me range tout de suite. Je passe aux toilettes pendant la récréation mais pas quand la cloche sonne.

⇒ 1ère fois : isolement pendant le reste de la récréation, rencontre avec le directeur suivi d'un écrit à faire signer par mes parents.

⇒ 2ème fois : isolement pendant le reste de la récréation, rencontre avec le directeur suivi d'un écrit à faire signer par mes parents + passage devant le conseil des maîtres qui décidera d'un travail d'intérêt général un mardi soir ou un mercredi matin.

⇒ 1ère fois : isolement pendant le reste de la récréation, rencontre avec le directeur suivi d'un écrit à faire signer par mes parents.

⇒ 2ème fois : isolement pendant le reste de la récréation, rencontre avec le directeur suivi d'un écrit à faire signer par mes parents + passage devant le conseil des maîtres qui décidera d'un travail d'intérêt général un mardi soir ou un mercredi matin.

⇒ Si un groupe ne respecte pas le planning et prend la place d'un autre groupe. Il laisse la place et devra laisser son propre créneau au groupe lésé.



⇒ L'enseignant ou le directeur me demandera de réaliser un travail d'intérêt général pour réparer mon erreur.

⇒ Application de la sanction prévue dans le règlement de ma classe.

